

PROPOSITIONS DU RÉSEAU  
ACTION CLIMAT

**Financer le climat, la nature  
et la transition juste  
dans le budget européen  
2028-2034**

## **Sommaire**

<b>Le budget européen en pleine négociation : quelle place pour les enjeux climat ?</b>	<b>2</b>
<b>Les propositions du Réseau Action Climat</b>	<b>4</b>
<b>Sécuriser et renforcer les montants pour investir dans le climat la nature</b>	<b>5</b>
1. Renforcer le fléchage vers les objectifs environnementaux	5
2. Prévoir un objectif de dépenses dédié à la biodiversité	5
3. Intégrer toutes les dépenses budgétaires, y compris celles liées à la défense, dans la base de calcul des objectifs	6
<b>Garantir que les dépenses considérées comme "vertes" le soient réellement</b>	<b>6</b>
<b>Renforcer les financements pour la décarbonation de l'industrie et la transition énergétique dans le Fonds pour la compétitivité</b>	<b>7</b>
<b>Faire des plans de partenariats nationaux et régionaux (PPNR) de réels outils de financement du Pacte vert et de la transition juste</b>	<b>9</b>
1. Réhausser le fléchage environnemental des Plans de partenariat nationaux et régionaux et les rendre cohérents avec les outils de planification écologique	9
2. Débloquer des financements pour la transition juste des emplois	10
<b>Sanctuariser les financements de l'actuel programme Life</b>	<b>11</b>
<b>Accroître les ressources propres en appliquant le principe du pollueur-payeur</b>	<b>12</b>

# Le budget européen en pleine négociation : quelle place pour les enjeux climat ?

Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a publié un ensemble de propositions définissant les montants et l'architecture du prochain Cadre financier pluriannuel européen. Il s'agit de la programmation budgétaire qui s'étalera de 2028 à 2034.

Le budget européen est un outil crucial pour combler le déficit d'investissement majeur dans le déploiement du Pacte vert et des objectifs climatiques européens fixés pour 2030 et 2050. L'Agence européenne de l'environnement estime qu'il manque **580 milliards d'euros d'investissements par an** pour financer le déploiement des objectifs européens d'atténuation du changement climatique et **21 milliards d'euros par an** pour financer les objectifs européens de protection de la biodiversité<sup>1</sup>.

La programmation actuelle 2021-2027, s'élève à 2 070 milliards d'euros (prix courants), et comprend un fléchage des investissements vers le Climat de 30% et de 10% vers la Biodiversité. Le montant de ce budget a été exceptionnellement doublé car l'Europe a adopté, pendant cette programmation, le plan de relance NextGenerationEU pour faire face à la crise COVID d'un montant de 648 milliards d'euros (prix 2022) en prêts et subventions alloués aux États dont 37% versés vers des mesures climatiques.

Dans ses propositions de juillet, la Commission européenne a mis sur la table une enveloppe de **2 000 milliards d'euros**, correspondant à 1,26% du Revenu national brut européen. Elle propose de dédier **35% de ce budget** au financement des objectifs environnementaux à savoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable de la protection des ressources aquatiques et marines, la prévention et contrôle de la pollution, la transition vers une économie circulaire, et la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Soit un total de **617 milliards d'euros** étalés sur sept années. Si ce montant est bienvenu, **il constitue une baisse des montants fléchés vers les objectifs environnementaux européens d'environ 100 milliards d'euros** par rapport à la programmation 2021-2027. Les deux cibles Climat et Biodiversité intégrées dans la programmation actuelle disparaissent par ailleurs au profit d'un objectif environnemental unique de fléchage.

La Commission européenne propose également de **remodeler drastiquement l'architecture du budget** et de ses différents programmes, en donnant plus de poids aux États dans la gestion des fonds et avec pour objectif premier de simplifier le fonctionnement du budget.

- La plus grosse enveloppe (865 milliards d'euros) concerne les **plans de partenariat régionaux et nationaux** (PPNR), dont **43% devront financer les objectifs environnementaux**. Ces plans fusionnent dix fonds européens actuels : cohésion, agriculture, pêche, affaires intérieures et politique sociale en un seul « Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et le développement

---

<sup>1</sup> European Environmental Agency, [Annual investment gap until 2030 to meet Green Deal environmental objectives](#), 29/09/2025

rural, la pêche et la politique maritime, la prospérité et la sécurité ». Les pays membres devront remettre des plans d'investissements et de réformes à la Commission européenne pour pouvoir utiliser ces investissements, basés sur des critères de performance.

- Le **Fonds pour la compétitivité** est la seconde enveloppe la plus importante, avec un montant de 451 milliards d'euros, dont un volet dédié à la décarbonation de l'industrie et la transition énergétique propre. Il vise à renforcer la compétitivité européenne en finançant en particulier des technologies stratégiques. Il regroupe 14 programmes parmi lesquels Horizon Europe, le Fonds pour l'innovation, InvestEU, ou le programme LIFE. 43% de ce fonds devra également contribuer à financer les objectifs environnementaux.
- 200 milliards d'euros sont réservés à l'action extérieure de l'UE à travers l'enveloppe **Global Europe**, dont 30% devra être dédiée au Climat et à la nature.
- Le budget comprend enfin des enveloppes pour le programme Erasmus + et AgoraEU, ainsi que les financements dédiés au remboursement du plan de relance NextGenerationEU qui démarrera en 2028.

Pour renforcer le budget européen et rembourser le plan de relance, la Commission européenne a également fait une série de propositions de **nouvelles recettes ou ressources propres**, dont certaines appliquent le principe du pollueur-paiteur, comme la taxe sur les déchets électroniques, mais dont les montants (58,2 milliards d'euros par an prévus d'être collectés) restent trop faibles pour répondre aux besoins d'investissements massifs supplémentaires, en particulier dans la transition écologique et juste.

Ce nouveau budget présente à la fois **des risques et des opportunités pour le financement du climat, de la décarbonation de l'industrie, de la nature et de la transition juste**. La disparition d'une cible distincte pour les investissements vers la biodiversité, la fusion du programme Life dans le Fonds pour la compétitivité et la Facilité européenne ou encore **le non renouvellement du Fonds de transition juste** qui vise à accompagner les territoires les plus dépendants des énergies fossiles dans les recompositions des emplois posées par la transition écologique posent entre autres de sérieuses failles pour réussir le déploiement du Pacte vert. Les montants supplémentaires alloués à la décarbonation de l'industrie et à la transition énergétique dans le Fonds pour la compétitivité paraissent également trop faibles en comparaison des besoins de transformation industrielle en Europe. La méthodologie de comptage des investissements verts telle que proposée par la Commission dans le règlement sur la performance des investissements pourrait également nuire au réel financement de projets contribuant aux objectifs environnementaux.

Alors que l'UE constitue le 4e émetteur d'émissions de gaz à effet de serre mondial, la mise en œuvre des objectifs du Pacte vert et de la neutralité climatique est essentielle pour réussir à limiter le réchauffement climatique planétaire à 1.5°C dans l'ensemble des 27 pays européens. Le budget européen, instrument de cohésion entre les différents territoires, est un outil clé pour

permettre la décarbonation de l'ensemble des territoires européens, d'autant plus alors qu'il représente plus d'un tiers des investissements publics dans une majorité des pays de l'UE<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, le Réseau Action Climat formule une série de propositions pour garantir le financement du climat, de la nature, de l'industrie verte et la transition juste dans le prochain budget européen.

---

<sup>2</sup> Source CAN Europe. Pays dont les investissements publics dépendent d'au moins 30% des financements UE: Bulgarie, Portugal, Grèce, Croatie, Slovaquie, Roumanie, Italie, Lituanie, Pologne, Lettonie, Hongrie, Espagne, Chypre.

## Les propositions du Réseau Action Climat

- **Renforcer les investissements totaux prévus** dans le budget européen à 1000 milliards d'euros étalés sur 7 ans, en augmentant la cible de fléchage d'investissement vert du budget européen à 50%.
- **Dévier spécifiquement** 10% du budget européen aux objectifs de biodiversité.
- Inclure les **dépenses de défense** dans la base de calcul des objectifs de fléchage des investissements vers l'environnement.
- **Développer un système de suivi des dépenses vertes** dédié pour les six objectifs environnementaux et réservé l'utilisation des coefficients aux activités dont les contributions aux objectifs environnementaux sont garanties.
- **Augmenter les montants réservés à la fenêtre Transition propre** et décarbonation de l'industrie du Fonds pour la compétitivité et garantir des lignes budgétaires obligatoires pour chaque fenêtre du Fonds.
- Intégrer des **conditions sociales pour l'obtention des Fonds européens pour la compétitivité**, notamment l'engagement des entreprises dans des négociations collectives et le respect des conventions collectives, le soutien à la formation et la reconversion des travailleurs, et un comportement fiscal responsable.
- **Réhausser la cible de fléchage environnemental des PPNR** à 60% et fixer un objectif de dépenses de 15 % des PPNR aux objectifs de biodiversité.
- **Faire contribuer les PPNR aux objectifs des plans nationaux** pour l'énergie et le climat (PNEC) et des plans nationaux de restauration de la nature.
- **Intégrer une cible obligatoire de fléchage d'investissements vers la transition juste des emplois** dans les PPNR en intégrant les secteurs particulièrement concernés par la transition des emplois, comme le secteur de l'automobile.
- **Créer une ligne budgétaire dédiée aux actions LIFE** au sein de la Facilité européenne pour garantir un financement stable des objectifs environnementaux et climatiques européens.
- **Créer des ressources propres supplémentaires qui appliquent le principe de pollueur-paye**ur comme par exemple une contribution sur les profits de l'industrie des combustibles fossiles en renforçant le dispositif exceptionnel adopté en 2022.
- Maintenir le fléchage actuel total des recettes de l'ETS 1 vers les budgets nationaux.

# Sécuriser et renforcer les montants pour investir dans le climat la nature

## 1. Renforcer le fléchage vers les objectifs environnementaux

Si le fléchage de 35% vers l'environnement est bienvenu dans le règlement sur la performance des investissements, il reste que la Commission européenne a formulé des propositions insuffisantes pour financer la transition écologique. Les montants proposés pour financer les objectifs environnementaux s'élèvent à **617 milliards d'euros** (en prix 2025) à répartir sur sept ans, contre **750,2 milliards d'euros** mis à disposition pour ces mêmes objectifs entre 2021-2027<sup>3</sup>. La Commission européenne propose donc de réduire les montants disponibles pour financer le déploiement du Pacte vert d'environ **100 milliards d'euros** par rapport au budget actuel.

L'Agence européenne de l'environnement estime qu'il manque environ **580 milliards d'euros d'investissements par an** pour financer le déploiement des objectifs européens d'atténuation du changement climatique et **21 milliards d'euros par an** pour financer les objectifs européens de protection de la biodiversité<sup>4</sup>.

► **Nous proposons de renforcer les investissements totaux prévus dans le budget européen à 1000 milliards d'euros étales sur 7 ans, autrement dit de renforcer la cible de fléchage d'investissement vert du budget européen à 50%.**

## 2. Prévoir un objectif de dépenses dédié à la biodiversité

Le CFP 2021-2027 prévoit des objectifs de fléchage distincts vers le climat et la biodiversité de respectivement 30%<sup>5</sup> et 10%. Dans ses nouvelles propositions, la Commission européenne **ne distingue plus ces objectifs**. L'ensemble des objectifs environnementaux (atténuation, adaptation au changement climatique, utilisation durable de la protection des ressources aquatiques et marines, prévention et contrôle de la pollution, transition vers une économie circulaire, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) sont fongibles dans la cible fixée à 35%, ce qui supprime l'obligation pour les pays européens de flécher les investissements vers l'ensemble des objectifs du Pacte vert. Autrement dit, les Etats pourraient financer des mesures d'atténuation du changement climatique, mais décider de ne rien mettre

<sup>3</sup> En prenant en compte le plan de relance NextGenerationEU (prix 2025). Wwf EPO, [Briefing paper on the performance regulation](#), September 2025

<sup>4</sup> European Environmental Agency, [Annual investment gap until 2030 to meet Green Deal environmental objectives](#), 29/09/2025

<sup>5</sup> 37% vers le Climat dans le cadre du plan de relance NextGenerationEU

sur les mesures de protection et de restauration de la biodiversité ou encore de lutte contre la pollution.

L'absence de financement sur la protection et la restauration de la biodiversité est un problème majeur pour le climat puisque les crises climatiques et de la biodiversité sont jumelles. Le déclin de la biodiversité aggrave la crise climatique, et les impacts du réchauffement climatique dégradent l'état de la biodiversité. En France, la capacité d'absorption des puits de carbone naturels a diminué environ de 50% depuis les années 2000<sup>6</sup>, et de 30% en Europe ce qui nuit directement à notre capacité d'atteindre les objectifs climatiques du Fit for 55 pour 2030, et de la neutralité climatique fixée pour 2050.

 **Nous proposons de dédier spécifiquement et obligatoirement 10% du budget européen de manière obligatoire à la biodiversité.**

### **3. Intégrer toutes les dépenses budgétaires, y compris celles liées à la défense, dans la base de calcul des objectifs**

Les montants fléchés vers l'environnement pourraient être considérablement amoindris. Le règlement sur la performance des investissements prévoit d'exclure les dépenses de défense et de sécurité de la base de calcul de l'objectif de dépenses en faveur du climat et de l'environnement<sup>7</sup>. Les montants prévus pour la défense dans le budget 2028-2034 sont pourtant prévus d'être colossaux : dans le Fonds européen pour la compétitivité, jusqu'à 130 milliards d'euros pourront être consacrés à la défense et à la sécurité. Les États membres peuvent aussi consacrer des montants importants à la défense dans le cadre de leurs plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR). Pour garantir qu'au moins 617 milliards d'euros soient dédiés aux priorités écologiques, le calcul des objectifs de dépenses doit s'appliquer à l'ensemble du budget de l'UE, y compris les dépenses dans la défense.

 **Nous proposons d'inclure les dépenses de défense dans la base de calcul des objectifs de fléchage des investissements vers l'environnement.**

### **Garantir que les dépenses considérées comme "vertes" le soient réellement**

Dans le règlement sur la performance des investissements, la Commission propose un nouveau système de suivi des dépenses censées contribuer aux objectifs environnementaux. Présenté à l'annexe I du règlement sur la performance, ce cadre vise à remplacer les précédentes règles de suivi européennes disparates et spécifiques à chaque programme par une nouvelle méthode

---

<sup>6</sup> CITEPA, Émissions de gaz à effet de serre en France, 23/05/2024

<sup>7</sup> Article 4, par 2

unique. Il s'agit d'une avancée positive puisque par le passé, les différentes approches ont conduit à des degrés d'ambition variables et à augmenter inutilement la charge administrative pour la Commission et les autorités de gestion<sup>8</sup>.

Cependant, en pratique, on peut constater les principaux problèmes suivants<sup>9</sup> :

- L'absence de critères dédiés aux objectifs de biodiversité, pollution, de l'eau ou de l'économie circulaire. Ces quatre objectifs sont regroupés dans une seule catégorie « environnement », ce qui rend impossible leur suivi individuel.
- Le recours excessif à des coefficients européens qui peuvent gonfler les dépenses réelles (les indicateurs de Rio). Ces coefficients (0 %, 40 % ou 100 %) déterminent la part des investissements de l'UE considérée comme contributrice objectifs climatiques et environnementaux et surestiment souvent la contribution réelle d'une activité, un problème déjà souligné par la Cour des comptes européenne<sup>10</sup>.
- Plusieurs activités sont considérées comme contributrices aux objectifs climatiques ou environnementaux alors qu'elles ont des impacts néfastes sur l'environnement. Par exemple, l'extraction de matières premières critiques est considérée comme contribuant à l'atténuation du changement climatique, les investissements dans l'extension des capacités aéroportuaires ou dans de nouvelles pistes sont considérés comme favorisant l'adaptation au changement climatique.

➡ Pour pallier ces différentes failles et garantir le réel financement des mesures climatiques et environnementales par le budget européen, nous proposons de :

- développer un système de suivi des dépenses vertes dédié pour les six objectifs environnementaux, y compris ceux de la biodiversité, la pollution, l'eau et l'économie circulaire ;
- réservé l'utilisation des coefficients de 40 % et 100 % aux activités dont les contributions positives aux objectifs environnementaux sont effectives et garanties.

## Renforcer les financements pour la décarbonation de l'industrie et la transition énergétique dans le Fonds pour la compétitivité

Le Fonds pour la compétitivité est la seconde enveloppe la plus importante du prochain budget européen. Doté d'un montant de **451 milliards d'euros** sur sept ans, ce nouveau fonds vise à renforcer la compétitivité de l'UE en particulier dans les secteurs et technologies stratégiques. Il regroupe 14 programmes actuels de l'UE, parmi lesquels Horizon Europe, le Fonds pour

<sup>8</sup> Wwf EPO, [Briefing on the performance Regulation](#), September 2025

<sup>9</sup> Wwf EPO, [Briefing on the performance Regulation](#), September 2025

<sup>10</sup> [https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-14/SR-2024-14\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-14/SR-2024-14_EN.pdf)

l'innovation, InvestEU, et le programme LIFE pour le climat et la nature. Le règlement sur la performance prévoit également que 43% du Fonds européen pour la compétitivité, soit environ 194 milliards d'euros, soient dédiés aux objectifs environnementaux pour contribuer à la cible totale de 35% de fléchage environnemental. Le Fonds pour la compétitivité est constitué de quatre fenêtres d'investissement, pour lesquelles des montants ont été attribués de manière indicative par la Commission européenne :

- 67,4 milliards d'euros dédiés à la transition énergétique propre et à la décarbonation de l'industrie, dont 41,2 milliards issus du Fonds innovation. Ce qui revient à 26,2 milliards d'euros de financements supplémentaires seulement grâce au Fonds compétitivité sur l'énergie propre ;
- 20,3 milliards d'euros pour la santé, les biotechnologies, l'agriculture et la bioéconomie ;
- 51,5 milliards pour le "leadership numérique" ;
- 125,2 milliards pour la résilience, la sécurité, l'industrie de la défense et l'espace, volet qui concentre donc les volumes les plus importants du fonds.

La Commission européenne a estimé que pour réussir à "mettre à l'échelle" seulement six technologies propres essentielles fabriquées en Europe, un soutien public de **16 à 18 milliards d'euros** serait nécessaire d'ici 2030<sup>11</sup>. Pour dix technologies essentielles, le cabinet Climate Strategy estime que le déficit d'investissements publics s'élèverait à au moins 37,8 milliards d'euros d'ici 2030<sup>12</sup>. Ce déficit pourrait doubler si l'on inclut les autres technologies nécessaires pour parvenir à une économie à zéro émission nette. Les montants supplémentaires apportés par le Fonds européen pour la compétitivité sont trop faibles pour réaliser les investissements nécessaires dans la transition vers une économie propre et la décarbonation industrielle. Par ailleurs, les montants sont uniquement indicatifs pour chaque fenêtre, ce qui pose un problème de certitude juridique pour les investisseurs.

#### ➡ Nous proposons :

- **d'augmenter les montants réservés à la fenêtre Transition propre et décarbonation de l'industrie ;**
- **de garantir des lignes budgétaires obligatoires pour chaque fenêtre afin de donner de la certitude aux investisseurs sur les montants publics qui seront alloués à chacune.**

La mise en œuvre du Fonds pour la compétitivité s'appuiera sur des « programmes de travail », adoptés en tant qu'actes délégués par la Commission européenne, sur une base annuelle ou pluriannuelle. Ces programmes répartiront le budget et fixeront les critères d'éligibilité et d'attribution des fonds. Ce dispositif laisse toute latitude à la Commission, qui décide seule, par le biais d'actes délégués, de la manière dont les fonds sont dépensés sans que l'on sache vraiment, à ce stade, comment les projets seront sélectionnés et choisis<sup>13</sup>. Pour garantir un

<sup>11</sup> Commission européenne, [Investment needs assessment and funding availabilities to strengthen EU's Net-Zero technology manufacturing capacity](#), 23/03/2023

<sup>12</sup> Climate Strategy, [Industry and cleantech manufacturing](#)

<sup>13</sup> IDDRI, [Le Fonds pour la compétitivité peut-il permettre à l'Union européenne d'atteindre ses objectifs en matière de transition écologique ?](#), Octobre 2025

niveau élevé d'ambition climatique, le ces programmes pourraient inclure ex ante des critères ambitieux pour guider les décisions de financement, en donnant la priorité aux projets permettant la décarbonation ou la circularité et en prévoyant des indicateurs tenant compte des impacts sur l'environnement notamment l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, la pollution et l'eau.

➡ **Nous proposons :**

- **d'intégrer des critères d'éligibilité ambitieux dans les programmes de travail pour guider les décisions de financement, fondés sur la science et donnant la priorité aux projets permettant la décarbonation et la circularité, et en tenant compte des impacts sur l'environnement des projets ;**
- **de renforcer le rôle des scientifiques, des universitaires, de la société civile et de l'industrie des technologies propres dans l'élaboration de ces programmes de travail afin de guider les décisions de financement.**

Dans la proposition de la Commission européenne, rien n'est prévu pour conditionner les financements du Fonds pour la compétitivité à des contraintes sociales. Pourtant, mettre en place des conditionnalités sociales contraignantes paraît essentiel pour garantir l'équité, la convergence et une véritable cohésion dans l'UE. Le cadre des aides d'État du Pacte industriel propre ou CISAF comprend un ensemble de conditions sociales contraignantes et volontaires applicables aux aides publiques accordées aux entreprises. Les conditions sociales contraignantes concernent le maintien de l'investissement dans la zone concernée pendant minimum cinq ans pour créer des emplois durables et de qualité dans l'Union européenne et d'éviter les délocalisations d'activités de production.

➡ **Nous proposons :**

- **d'intégrer comme objectifs à poursuivre par le Fonds pour la compétitivité celui de la transition juste, de protéger les emplois de qualité dans l'UE ;**
- **d'ajouter ces conditions sociales pour l'obtention des fonds :**
  - **Les entreprises s'engagent dans des négociations collectives et respectent les conventions collectives ;**
  - **Les entreprises soutiennent la formation et la reconversion des travailleurs ;**
  - **Toutes les multinationales doivent faire preuve d'un comportement fiscal responsable et publier chaque année un rapport public complet par pays.**

Un régime spécifique devrait s'appliquer aux PME, à l'instar du régime des aides États.

# Faire des plans de partenariats nationaux et régionaux (PPNR) de réels outils de financement du Pacte vert et de la transition juste

## 1. Réhausser le fléchage environnemental des Plans de partenariat nationaux et régionaux et les rendre cohérents avec les outils de planification écologique

La Commission européenne a proposé de remodeler l'architecture du budget européen en fusionnant dix fonds distincts couvrant cohésion, agriculture, pêche, affaires intérieures et politique sociale, en un seul « Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et le développement rural, la pêche et la politique maritime, la prospérité et la sécurité ». Il s'agit du règlement établissant les plans de partenariat nationaux et régionaux, s'élevant à 865 milliards d'euros sur sept ans pour l'ensemble des pays européens. Les États membres devront désormais rédiger des plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) uniques, décrivant les réformes, les investissements et les mesures prévues dans tous ces secteurs. La Commission propose que 43% de ce montant soit fléché obligatoirement vers les six objectifs environnementaux.

Alors que les fonds européens actuels prévoient des sous-objectifs environnementaux spécifiques (par exemple, l'actuel FEDER comporte des sous-objectifs spécifiques pour la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire et la biodiversité), la proposition mise sur la table regroupe toutes les priorités environnementales en un seul objectif environnemental<sup>14</sup>, laissant aux États membres la discrétion de choisir quelles priorités environnementales seront financées dans leurs plans.

- **En cohérence avec les propositions portées sur le budget global, nous proposons :**
- **de réhausser la cible de fléchage environnemental des plans (NRPP) à hauteur de 60% ;**
  - **de fixer un objectif de dépenses de 15 % des NRPP aux objectifs de biodiversité.**

La proposition de la Commission européenne renforce également les synergies entre le budget européen et d'autres cadres de politiques européennes, notamment le Semestre européen, les recommandations nationales de la PAC, ou encore les plans nationaux en matière d'énergie et de

---

<sup>14</sup> [WWF Briefing paper on Climate and Nature Funding under National Plans](#)

climat (PNEC). Ces dispositions sont bienvenues et doivent être sauvegardées pour générer des synergies entre les politiques environnementales de l'UE et le budget de l'Union.<sup>15</sup> Cependant, on peut déplorer que le Semestre européen le cadre de référence prioritaire par rapport aux PNEC, tandis que les plans nationaux de restauration requis par le règlement sur la restauration de la nature sont absents de la proposition de la Commission, les États membres étant simplement invités à démontrer la « cohérence » entre leurs plans de restauration et leurs PPNR.

→ **Nous proposons que les PPNR répondent à la fois aux objectifs fixés dans les plans nationaux pour l'énergie et le climat (PNEC) et aux plans nationaux de restauration de la nature.**

## 2. Débloquer des financements pour la transition juste des emplois

Dans ses propositions budgétaires pour 2028-2034, la Commission européenne n'a pas reconduit un instrument de financement essentiel du Pacte vert, à savoir le Fonds de transition juste (FTJ). Crée en 2021 dans le cadre du Pacte Vert et doté d'un budget global de 17,5 milliards d'euros, ce fonds vise à soutenir les régions les plus carbonées et les plus touchées par de graves difficultés socio-économiques résultant de la transition vers la neutralité climatique. La France a bénéficié de 1 milliard d'euros de cette enveloppe, à laquelle s'ajoute 1 milliard d'euros de cofinancements.

Bien qu'imparfait dans son déploiement, le FTJ constitue un outil clé et essentiel des politiques climatiques européennes en assurant un rôle de péréquation et d'anticipation, en dotant de moyens renforcés les territoires qui pourraient être fragilisés par la transition écologique<sup>16</sup>. En France, la transition écologique pourrait générer la création de 550 000 emplois dans plusieurs secteurs mais elle imposera dans le même temps des recompositions majeures dans d'autres<sup>17</sup>. Ces recompositions peuvent inclure des risques sociaux, en termes de pertes d'emploi notamment, pouvant se traduire par des fragilités territoriales renforcées si rien n'est fait en anticipation. L'enjeu est donc d'accompagner les transitions des secteurs comme l'automobile et l'acier en particulier, des entreprises, des territoires, des salariés.

Le prochain budget européen devrait continuer à débloquer des financements pour protéger les travailleurs et les territoires les plus fragiles face à ces transformations. Les PPNR constituent l'outil le plus adéquat pour intégrer des financements vers la transition juste pour assurer leur adéquation avec les besoins des territoires.

---

<sup>15</sup> [WWF Briefing paper on Climate and Nature Funding under National Plans](#)

<sup>16</sup> Réseau Action Climat, "[Fonds de transition juste: un outil clé pour accompagner la transition des emplois](#)", 11/06/2025

<sup>17</sup> SGPE, [Stratégie emplois et compétences pour la transition écologique](#), juillet 2024

► Nous proposons :

- de mettre en place d'une cible obligatoire de fléchage d'investissements vers la transition juste des emplois dans les PPNR, au moins équivalente au montant du FTJ (soit 17 milliards d'euros sur la période 2021-2027) ;
- d'intégrer dans le champ de financement de cette cible davantage de secteurs et de territoires que ceux actuellement éligibles au FTJ, notamment les secteurs particulièrement concernés par la transition des emplois, comme le secteur de l'automobile.

## Sanctuariser les financements de l'actuel programme Life

La Commission européenne propose de disperser le **programme LIFE** entre plusieurs instruments. Le programme Life, actuellement doté d'un montant de 5,4 milliards d'euros, est le seul programme européen consacré au financement du climat et de la nature. Il permet la mise en œuvre des mesures de protection et de restauration de la biodiversité en Europe, comme par exemple la gestion des espaces Natura [2000](#). Il est essentiel au déploiement de mesures de restauration et de protection de la biodiversité.

La Commission propose désormais de le diluer entre le **Fonds européen pour la compétitivité** et le nouveau mécanisme de **Facilité européenne** intégré aux plans de partenariat nationaux et régionaux, conçu pour les cas de crises et d'urgence. Dans les deux cas, les actions LIFE sont fusionnées avec d'autres programmes de l'UE, **sans budget réservé**. Cela dilue l'objectif du programme et risque de priver de financement les actions en faveur de la nature et du climat<sup>18</sup>.

► Nous proposons de :

- créer une ligne budgétaire dédiée aux actions LIFE au sein de la Facilité européenne pour garantir un financement stable des objectifs environnementaux et climatiques européens ;
- assurer la mise en œuvre des actions LIFE en les réalisant dans le cadre de programmes de travail pluriannuels à la fois dans le cadre de la Facilité UE et du Fonds européen pour la compétitivité<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> WWF Epo, CAN Europe, Birdlife, T&E, EEB, [Briefing paper on Life in the next MFF](#), September 2025

<sup>19</sup> WWF Epo, CAN Europe, Birdlife, T&E, EEB, [Briefing paper on Life in the next MFF](#), September 2025

## Accroître les ressources propres en appliquant le principe du pollueur-payeur

La Commission européenne a fait des propositions pour augmenter les recettes du budget européen. L'UE doit en effet amorcer le remboursement du plan de relance NextGenerationEU à partir de 2028 et répondre à des besoins d'investissement croissants dont climat ou défense. En comptant ces nouvelles recettes, les ressources propres de l'UE s'élèveraient à **58,2 milliards d'euros par an** (en prix 2025). La moitié servirait au remboursement du plan de relance, et l'autre moitié aux dépenses supplémentaires engendrées pour répondre aux priorités politiques de l'UE.

Les nouvelles recettes proposées comprennent :

- 9,6 milliards d'euros issus d'une partie des recettes (30%) du marché carbone 1 ;
- 1,4 milliards issus des recettes de la taxe carbone aux frontières (CBAM) qui s'appliquera à partir de janvier 2026 ;
- 15 milliards d'euros par an issus d'une taxe sur les déchets électroniques ;
- 11,2 milliards issus d'une taxe sur la consommation de tabac,
- 6,8 milliards d'euros issus d'une taxe sur le chiffre d'affaires des grandes entreprises (CORE).

Si la mise en place de nouvelles ressources qui appliquent le principe de pollueur-payeur comme la taxe sur les déchets électroniques sont bienvenues, les propositions faites sont à ce stade trop faibles pour permettre à l'UE de relever les défis d'investissement climatique et de biodiversité. D'autres mécanismes permettraient de lever des montants plus conséquents tout en incitant les acteurs privés à orienter leurs investissements vers la transition climatique<sup>20</sup>.

Un accord, comme cela fut le cas en 2022, pourrait être trouvé entre les décideurs pour **rendre permanente et élargir la contribution sur les profits de l'industrie des combustibles fossiles**, alors que le charbon, le pétrole et le gaz sont de loin les principaux responsables du changement climatique<sup>21</sup>. Cette contribution de 2022 a permis de générer au cours des exercices 2022 et 2023, 28,66 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires<sup>22</sup>, une somme conséquente en comparaison des autres ressources propres de l'UE. Une telle ressource serait également utile pour inciter les investisseurs à réorienter leurs investissements, alors que le secteur des combustibles continue à concentrer les investissements de manière croissante. Dans l'UE, les investissements dans les combustibles fossiles ont considérablement augmenté entre 2019 et 2024, passant de 29 à 36 milliards de dollars américains<sup>23</sup>.

<sup>20</sup> Réseau Action Climat, [Budget européen: Où trouver l'argent](#), mai 2025

<sup>21</sup> ils sont à l'origine de plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de près de 90 % de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone

<sup>22</sup> Eurodad, “[Make polluters pay: Proposal for a surtax on fossil fuel industries' profits](#)”, novembre 2025

<sup>23</sup> CAN Europe, [An EU Tax on the Profits and Ownership of the Fossil Fuel Industry](#), 2025

► Pour freiner les investissements néfastes et renforcer les recettes du budget européen afin de répondre aux défis majeurs d'investissement dans la lutte contre le réchauffement climatique et de la crise de la biodiversité, nous proposons que les pays européens et la Commission européenne mettent sur la table et adoptent des ressources propres supplémentaires qui appliquent le principe de pollueur-payeux comme par exemple une contribution sur les profits de l'industrie des combustibles fossiles en renforçant le dispositif exceptionnel adopté en 2022 dans l'UE (la rendre permanente, abaisser le seuil du chiffre d'affaire à 51%, adopter des mesures d'accompagnement pour éviter de répercuter les coûts sur le consommateur)<sup>24</sup>.

Dans ses propositions, la Commission européenne prévoit également de flétrir 30% des recettes du marché carbone 1(ETS) vers le budget européen, pour un montant de 9,6 milliards d'euros par an. Actuellement la totalité des recettes de l'ETS 1 sont flétries vers les budgets nationaux avec une obligation pour les pays de financer des mesures d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de restauration des forêts et de la nature, de capture et stockage du carbone, liées aux transports à faibles émissions de carbone et d'aides aux ménages à faibles et moyens revenus. Cette proposition risque de faire diminuer les financements alloués à la transition écologique, puisque le budget européen ne prévoit pas de flétrage spécifique selon le principe d'universalité des ressources propres.

► Nous proposons de conserver le flétrage actuel total des recettes de l'ETS 1 vers les budgets nationaux.

---

<sup>24</sup> CAN Europe, [An EU Tax on the Profits and Ownership of the Fossil Fuel Industry](#), 2025